

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 25 novembre 2020

L'an 2020 et le mercredi 25 novembre à 19 heures 30 minutes, les membres du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur THOMAS Didier, Président

Présents : THOMAS Didier Président, BELTOISE Antony Vice-Président, JOLIN Lionel, LAROYE Aurélie, BALLOT Joël, DIVIEN Jérémy, GOUSSARD Pascal

Secrétaire :  
LAROYE Aurélie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil : 7
- Présents : 7
- Pouvoir : 0

**Date de la convocation** 17/11/2020

**Date d'affichage** : 17/11/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers le 18/11/2020  
et publication ou notification le 30/11/2020

### SOMMAIRE

#### **Objet des délibérations**

- Déplacement exceptionnel du lieu de réunion
- Décision Modificative budgétaire
  - \* Affectation de résultat non obligatoire due à un excédent d'investissement
  - \* opération de gestion de comptes sur la section de fonctionnement

#### **Compte rendu du Conseil du Syndicat du 14 octobre 2020 :**

Monsieur le Président donne lecture du Compte rendu de la séance du 30 septembre 2020, reçu par l'ensemble des conseillers.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **L'ordre du jour est le suivant :**

#### **SIAEP2020-22 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil du Syndicat à titre exceptionnel.**

Monsieur le Président déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Syndical en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce, contiguë au lieu de réunion habituel, située au 2 rue de la Mairie ;

Il précise que cette salle est adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Syndical, décide de fixer le lieu de la réunion du Conseil du Syndicat des eaux SIAEP Charmont-Léouville en salle polyvalente, située 2 rue de la Mairie, 45480 Charmont-en-Beauce.

**A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)**

La séance du Conseil s'ouvre Salle Polyvalente, 2 Rue de la Mairie, Charmont-en-Beauce.

## SIAEP2020-23 : Décision Modificative n°1

Monsieur le président déclare qu'il convient de réaliser des opérations de modifications budgétaires afin de préciser que dans le cadre d'un excédent d'investissement, une affectation de résultat au Compte 1068 est non obligatoire.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide :

De régulariser la situation budgétaire telle que qu'établie lors de la balance de sortie du Compte de Gestion 2019.

De préciser que l'affectation des résultats n'était pas obligatoire du fait de la présence d'un excédent en section d'investissement.

Le titre de recettes n°6, bordereau n°6, en date du 07/07/2020, est en conséquence annulé.

D'établir la rectification du Budget Primitif de la manière suivante :

		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section de Fonctionnement					
Comptes	023	0,00 €	16 721,10 €	0,00 €	0,00 €
	002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 721,10 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total SF		0,00 €	16 721,10 €	0,00 €	16 721,10 €
Section d'investissement					
Comptes	2158	24 625,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	1068	0,00 €		41 346,95 €	0,00 €
	021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 721,10 €
Total SI		24 625,85 €	0,00 €	41 346,95 €	16 721,10 €
Total Général		24 625,85 €	16 721,10 €	41 346,95 €	33 442,20 €

**A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)**

### Point Budgétaire :

Monsieur le Président présente la situation budgétaire de la section d'exploitation du Syndicat des Eaux.

L'ensemble des comptes de la section est détaillé.

### Facturations :

Monsieur le Président invite les membres du Conseil à la réflexion sur la mise en œuvre de deux rôles de facturations dans l'année.

Ainsi, une facture estimée serait envoyée en septembre pour un solde sur relevés aux compteurs en mars.

Cette initiative emporte la modification des statuts et règlement du Syndicat.

Monsieur le Président précise qu'il convient de rappeler que les factures dues par les usagers peuvent faire l'objet d'un échelonnement de paiement auprès de la Trésorerie Publique de rattachement à Pithiviers.

### Terrains Saint-Jacques :

Un rendez-vous sera pris auprès du Centre Instructeur pour connaître des facultés de prise en charge des aménagements de réseaux en conformité avec le Code de l'Urbanisme.

**Poste d'agent Technique :**

Deux entretiens ont eu lieu en Mairie pour l'étude des candidatures sur le poste d'agent technique.

**La séance est levée à 20h45**

A Charmont-en-Beauce,  
le 08/12/2020  
Le Président,  
THOMAS Didier

